

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le 14 avril à 18 heures et 30 minutes, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le jeudi 8 avril 2021, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 11

Serge ARLLOT, Andrée BOCQUERAZ, Nicole FAURE, Béatrice FIAT, Julien FIAT, Philippe GALL, Noël GARDEN, Nathalie GUICHARD, Gilles GUINARD, Christophe PROUVOST, Christophe RUET

Absents excusés : 0

Procurations : 0

Votants : 11

Béatrice FIAT a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°20210414-06 : Vote des taux des Taxes locales 2021

Madame le Maire,

prenant acte des réformes liées à la suppression progressive de la Taxe d'habitation et des mécanismes compensatoires mis en œuvre,

prenant acte de la baisse régulière et annoncée des dotations de l'État et des difficultés à mettre en place de nouvelles recettes de fonctionnement,

considérant qu'il y a lieu de pérenniser les capacités financières de la Commune,

propose au Conseil municipal d'appliquer d'une augmentation de 15,24 % par rapport à 2020, et d'actualiser les taux de Taxes locales 2021 comme suit :

	TAUX
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	(dont 15,90 % part départementale) 45,98 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	85,06 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	27,66 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,
décide **d'appliquer les taux présentés ci-dessus pour les Taxes locales 2021.**

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

Le Maire,
Nicole FAURE